

Motion (1) portant sur la réforme des études initiales
des professions de santé,
adoptée par l'Assemblée plénière de l'UNPS
du 14 mai 2009, à l'unanimité hors une abstention

Dans le cadre du processus de Bologne et de l'alignement sur le système Licence – Master – Doctorat, les études des professionnels de santé font l'objet de profondes réformes.

L'UNPS dénonce le manque d'ambition qui semble émerger de l'intégration au schéma LMD proposée à toutes les professions de santé par le Ministère de la Santé et des Sports et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Notamment, le niveau de sortie en licence pour les auxiliaires médicaux ne garantit pas l'évolution nécessaire des professions et des professionnels permettant de répondre aux grands enjeux de santé publique et d'accès à l'offre de soins dans l'avenir.

En conséquence, l'UNPS demande aux Ministères de prendre réellement en compte les propositions argumentées portées par les différentes professions.

Seule cette méthodologie de travail en vraie concertation permettra de garantir un accès à des soins de qualité pour tous et de répondre aux impératifs européens de santé publique.